



DAFPIC/18-781-12 du 04/06/2018

ARRETE DE CONSTITUTION DU COMITE D'INITIATION REGIONAL A L'AERONAUTIQUE ET AU SPATIAL (CIRAS) DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Références : Décret n°2015-193 du 19 février 2015 relatif aux formations d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales - Convention du 18 mai 2015 publiée au BOEN du 25 juin 2015 relative à l'initiation à la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales - Convention de partenariat avec la 3AF, association Aéronautique et Astronautique de France, signée le 31 mai 2017 - Protocole d'accord avec l'École de l'air signée le 15 mai 2017

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GARNIER - Tel : 04 42 93 88 04 - Mail : ce.dafpic@ac-aix-marseille.fr

Vu le décret n°2015-193 du 19 février 2015 relatif aux formations d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales.

Vu la convention du 18 mai 2015 publiée au BOEN du 25 juin 2015 relative à l'initiation à la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales.

Vu la convention de partenariat avec la 3AF, association Aéronautique et Astronautique de France, signée le 31 mai 2017.

Vu le protocole d'accord avec l'École de l'air signée le 15 mai 2017.

ARRETE :

ARTICLE 1

Il est créé dans l'académie d'Aix-Marseille un Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial (CIRAS) chargé de développer et coordonner les activités d'initiation à la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales.

ARTICLE 2

La constitution du comité d'initiation régional à l'aéronautique et au spatial (CIRAS) est fixée comme suit :

- Le recteur de l'académie ou de son représentant : M. Bernard Beignier.
- Le coordonnateur académique : M. Laurent Renaux, directeur opérationnel du Campus des Métiers et des Qualifications de l'Industrie du Futur, Henri-Fabre en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Le représentant régional de la DGAC : M. Raphaël Goriot, chef de la division aviation générale et personnel navigant de la DSAC Sud-Est.
- Le formateur de l'académie titulaire du CAEA : Chérif Bennia, professeur d'éducation physique et sportive, collège la Carraire, Miramas.
- Le représentant de l'École de l'Air : Capitaine Virginie Guitton, cheffe du bureau Formation par l'Engagement.
- Le représentant de la fédération française aéronautique (FFA) : M. Marc Jouan, membre du Comité régional (CRA12).
- Le représentant de la fédération française d'ULM (FFPLUM) : M. Michel Gentilini, vice-président du comité régional.
- Le représentant de la fédération française de vol à voile (FFV) : M. Jean-Philippe Varnier, conseiller technique fédéral, comité régional (CRVVPACA).

- Le représentant de la fédération française de vol libre (FFVL) : M. Jacky Bouvard, adjoint au directeur technique national.
- Le représentant de la fédération française d'aéromodélisme (FFAM) : M. Patrick Chateau, président du comité régional.
- Le représentant de l'Association Aéronautique et Astronautique de France (3AF) : M Louis Fabre, Président du groupe régional 3AF-Provence.

ARTICLE 3

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le 30 mai 2018

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille